

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 8

OBJET :

**EGLISE
SAINT-MARTIN -
RESTAURATION DU
GRAND ORGUE DE
TRIBUNE -
TRAVAUX ET PLAN
DE FINANCEMENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-10

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 25 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Mickaël
MESNIL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Fleur
GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène
RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme
Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET,
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD,

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Grand Orgue de tribune de l'église Saint Martin, propriété de
la ville de L'AIGLE, a été construit en 1923 par Charles MUTIN,
successeur du grand facteur d'orgues Aristide CAVAILLÉ-COLL.

Il a fait l'objet d'une restauration importante par Philippe
HARTMANN en 1983, les transmissions mécaniques étant
rétablies, un 3^{ème} clavier manuel installé et sa composition
sonore modifiée.

Cet orgue est régulièrement entretenu par un facteur d'orgue.
Pendant, en 2022, Monsieur Maurice ROUSSEAU, technicien
conseil expérimenté, a établi un diagnostic de son état et mis en
évidence la nécessité d'engager rapidement des travaux de
restauration : les soufflets, le sommier et la tringlerie sont
endommagés et les 1600 tuyaux méritent une importante
révision.

Différer ces travaux risquerait de condamner l'orgue. Or, cet instrument constitue un élément patrimonial important de la ville de L'Aigle. Il est apprécié par de nombreux organistes compétents et renommés et les concerts organisés autour de cet orgue participent au rayonnement culturel de la ville.

L'association « Les Amis de l'église Saint-Martin en son quartier » souhaite s'investir dans cette opération de restauration en recherchant des financeurs, ce qui permettrait de réduire le coût restant à la charge de la commune. Monsieur ROUSSEAU, dont le diagnostic a servi à l'établissement de ce projet, propose aussi d'assister la commune à titre bénévole tout au long de cette opération de restauration.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'établit à 250 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (€ HT)		RECETTES PRÉVISIONNELLES (€)		
		Financier	Montant	%
Travaux hors facture d'orgue (nettoyage, électricité, sonorisation)	30 000,00	Subvention LEADER	80 000,00	32 %
Travaux de restauration	215 000,00	Subvention Département de l'Orne	5 000,00	2 %
		Contributions privées	115 000,00	46 %
Divers et imprévus	5 000,00	Autofinancement	50 000,00	20 %
TOTAL	250 000,00	TOTAL	250 000,00	100 %

Une autorisation de programme sera créée lors de la prochaine décision budgétaire, ces travaux de restauration devant intervenir sur plusieurs années, et les crédits de paiement 2024 seront inscrits au budget.

Vu le budget prévisionnel ci-dessus et son plan de financement associé,

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la délibération chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché, à la condition qu'elle comporte obligatoirement l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et M. LATINIER qui a déclaré ne pas prendre part au vote,***

➤ APPROUVE l'opération de restauration du Grand Orgue de l'église Saint Martin et son plan de financement ci-dessus ;

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions visées dans ce plan pour la réalisation de ces travaux ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence concernant le marché de travaux de facture d'orgue et à signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes ;**
- **AUTORISE l'association « Les Amis de l'église Saint-Martin en son quartier », une fois le marché attribué, à solliciter tout financement privé à affecter à cette opération, les conditions de versement à la commune de ces financements collectés par l'association devant être définies par une convention.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE